



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars 14h15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Jean-Francis Richeux

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE et Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Yann SOULABAILLE, Patrick HERVIOU, Marcel LE MOAL

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN

Assistaient également : Monsieur LERAY Payeur Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

**Secrétaire de séance** : Monsieur Antoine DECONCHY

**Secrétaire de séance Adjoint** : Monsieur André LAITU

**Nombre de Membres du Comité présents** : 9

**Nombre de Membres du Comité votants** : 11

Date de la convocation : le 18 mars 2025

**N°25/03-09 Approbation du Compte Administratif 2024**

## Comité syndical du 27 Mars 2025

### N°25/03-09 Approbation du Compte Administratif 2024

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif,

Vu les deux décisions modificatives prise par le Comité Syndical réuni les 5 octobre et 5 décembre 2023

Vu la délibération n°24/03-04 du comité syndical, portant sur l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2023 ;

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 15 juillet de l'année 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président ne pouvant présider, le comité syndical, a procédé à la désignation de Monsieur Michel DEMOLDER 1er vice-président du SMG\_Eau35 ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	13 310 908,97	9 868 355,75	19 076 151,74	15 633 598,52
Section d'investissement	5 122 221,38	13 589 301,18	-10 004 049,67	-1 536 969,87
Total Cumulé	18 433 130,35	23 457 656,93	9 072 101,07	14 096 628,65

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 1 536 969,87 €
Fonctionnement	+ 15 633 598,52 €
<b>Total</b>	<b>14 096 628,65 €</b>

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

2025  
Le Secrétaire de Séance



Antoine DECONCHY

Fait à Rennes, le 27 mars

Le Président,



Joseph BOIVENT